

J'ai écrit au député de Crowfoot pour lui demander de m'exposer les avantages que présenterait l'élection des sénateurs. Il m'a répondu par une longue dissertation sur les causes de la désaffection de l'Ouest, à commencer par Louis Riel jusqu'au Programme énergétique national. Mais il n'a cependant avancé aucune raison montrant que le Sénat était une des causes de cette désaffection.

Le député de Bow River a été beaucoup plus bref et sans doute un peu plus exact. Il a dit que le Sénat adopte n'importe quoi. Je suis d'accord avec lui, le Sénat adopte n'importe quoi, mais je tiens à souligner que la principale source de mécontentement dans l'Ouest, c'est le Programme énergétique national. Elle ne vient pas du Sénat; elle vient de la Chambre des communes qui l'a adopté.

Si les représentants élus sont tellement plus efficaces et tellement plus représentatifs, la Chambre des communes n'aurait pas dû faire une chose pareille et pourtant le député de Bow River sera sans doute le premier à reconnaître qu'elle l'a fait.

Je voudrais maintenant parler un peu du discours du sénateur Roblin. Il a fait valoir qu'il nous faudrait un Sénat élu, puis après avoir marqué un temps d'arrêt, il nous a dit: Attention! C'est dangereux pour la Chambre des communes. Nous devons d'abord la protéger. Il ne faut pas qu'un autre organe élu lui mette des bâtons dans les roues. Si c'était le cas, la Chambre des communes perdrait encore de son importance. Si les deux Chambres du Parlement sont élues, je vois mal pourquoi elles n'auraient pas des pouvoirs et des responsabilités comparables.

Le sénateur Roblin pense-t-il que le Sénat jouerait un rôle plus utile que maintenant sur le plan politique s'il avait moins de pouvoirs que la Chambre des communes?

Puis, il nous a chanté le même refrain au sujet du gouvernement qui procède à des nominations à divers organismes régionaux et nationaux avec la sanction du Sénat. Il a dit qu'un Sénat possédant des pouvoirs limités, nettement inférieurs à ceux de la Chambre des communes pourrait quand même remplir ces fonctions.

Honorables sénateurs, si le Sénat se réunissait pour approuver la nomination de M<sup>me</sup> Killjoy, de Kinburn, en Ontario, à la Commission de la capitale nationale, je ne vois pas en quoi cela aiderait le premier ministre de l'Alberta à se faire représenter au gouvernement central.

Le sénateur Roblin a dit également que le Sénat pourrait approuver les nominations à la Cour suprême du Canada. Ce n'est pas en demandant à un candidat à la Cour suprême s'il a déjà autorisé un avortement que nous aiderons M. Peckford, le premier ministre de Terre-Neuve, dans le conflit sur les gisements pétroliers sous-marins.

A mon avis, ce ne serait qu'une perte de temps.

Après avoir affirmé qu'il nous fallait un Sénat élu, le sénateur Roblin a ajouté: Oui, un Sénat élu, mais ne tenons surtout pas d'élections; nous devons trouver un moyen d'élire le Sénat sans tenir d'élections. Il a ensuite songé à la représentation proportionnelle qui aurait un certain mérite. Les chefs choisiraient les candidats, par ordre de préférence, et si un parti obtenait 40 p. 100 des suffrages, on lui attribuerait 40 p. 100 des nominations au Sénat.

Cela ne semble pas très démocratique. J'imagine fort bien le plaisir qu'y prendraient nos chefs actuels. Ce serait le triomphe de la loyauté voir même de la servilité. Celui qui ne serait pas d'accord avec son chef, serait placé à la 110<sup>e</sup> place sur une liste de 50 noms. Je vois difficilement John Turner, Brian Mulroney ou Rosemary Brown . . .

**L'honorable Richard A. Donahoe:** Même John Turner aurait des problèmes.

**Le sénateur Frith:** Ou bien Dennis McDermott.

**Le sénateur Phillips:** . . . figurer sur la liste. John Turner ne serait même pas gratifié d'une commission royale d'enquête.

Je sais que cette méthode existe déjà en Allemagne et qu'elle est souvent préconisée, mais honorables sénateurs, je peux difficilement considérer l'Allemagne comme le berceau de la démocratie. Pour autant que je sache, l'Allemagne nous a donné les Anabaptistes et les Nazis et ni les uns ni les autres ne se préoccupaient guère d'un gouvernement démocratique.

Une fois que le chef aura fait son choix, les candidats seront approuvés ou rejetés par le public. En Russie, c'est le secrétaire du parti communiste qui choisit les candidats et les soumet ensuite à l'occasion d'une élection, à l'approbation ou au rejet du public. Certaines propositions du sénateur Roblin nous rapprochent dangereusement de cette situation.

Il y a ensuite le transfert des votes. C'est une idée originale. En somme les perdants gagnent puisque c'est le candidat qui a obtenu le moins de voix qui est élu. Il arrive souvent que les Canadiens cherchent des solutions uniques ou originales à leurs problèmes, mais je doute qu'ils cherchent à se mettre en évidence au point d'adopter la devise suivante: Les derniers seront les premiers et les premiers seront les derniers.

Honorables sénateurs, l'argument du sénateur Roblin nous fait revenir à notre point de départ. Nous avons commencé par un organisme désigné, pour passer à un organisme électif et voilà que nous repartons à zéro, mis à part le petit détail suivant: le chef choisit les candidats et ensuite les électeurs les élisent ou les rejettent. Je me demande s'il vaut la peine de mettre de côté tous les problèmes qui assaillent notre pays aujourd'hui pour discuter d'un Sénat électif si la question se résume à cette petite distinction.

Je ne voudrais pas oublier maintenant le co-motionnaire de la motion.

**Le sénateur Marshall:** Qui est-ce?

**Le sénateur Phillips:** Le sénateur Deschatelets.

● (1510)

Si Barnum et Bailey avaient vu le sénateur Deschatelets intervenir dans cette affaire, ils n'auraient pas demandé une poire à la minute. Une par semaine leur aurait suffi.

Traditionnellement, le Québec défend sa situation particulière dans la Confédération. Je répète qu'il a 23 p. 100 des voix dans cette Chambre. Quand on parle de Sénat électif, la question se pose de savoir combien il faut de voix par État, comme aux États-Unis. Je remarque que celui qui a appuyé la motion n'est pas encore intervenu dans le débat, et j'espère qu'il va nous dire comment il va expliquer cela au Québec.